

LEGISLATIVE PARTIELLE D'ANSONGO : Cinq (5) candidatures validées par la Cour Constitutionnelle

La Cour Constitutionnelle a procédé hier mercredi 01 décembre 2015 dans l'après midi à la proclamation officielle de la liste des candidats à l'élection partielle d'un député dans la circonscription électorale d'Ansongo. Le scrutin est prévu le 10 janvier 2016.

C'est la deuxième fois que la cour se réunissait pour une audience solennelle depuis le renouvellement de ses membres. Elle était présidée par le président de l'institution Manassa DANIOKO entourée des huit autres conseillers et en présence des représentants des partis politiques, du comité de l'égal accès aux medias d'Etat, etc.

Rappelons que le Bordereau d'Envoi n°01549/MAT-SG du 27 novembre 2015 du Ministère de l'Administration Territoriale transmettant les dossiers de candidature présentés par l'Alliance pour la République (APR) au nom de Ibrahim Abdouaye Touré, le Rassemblement pour le Mali (RPM) au nom de Souleymane Ag ALMAHMOUD, le Parti Africain pour la Solidarité et la justice (ADEMA-PASJ) au nom de Salerhoum Talfou TOURE, l'Union pour la République et la démocratie (URD) au nom d'Abdoulbaki Ibrahim DIALLO, la Convergence des Forces Patriotiques (ASMA-CFP) au nom de Djibrilla Hasimi MAIGA et relatifs à l'élection législative partielle d'un député dans la circonscription électorale d'Ansongo ; a été reçu et enregistré au greffe de la Cour Constitutionnelle le 30 Décembre 2015 à 8heures sous le N°38.

Les dossiers de candidature étant enregistrés dans les délai et forme prescrites par la loi électorale et remplissant au fonds les conditions édictées par tous les textes régissant cette matière, la Cour Constitutionnelle a par conséquent proclamé les candidatures validées.

Avant de lever la séance, le président de l'institution a rappelé que les réclamations éventuelles contre les candidats doivent être transmises à la Cour Constitutionnelle dans les 24 heures qui suivent cette proclamation.

Ce n'est qu'au terme de ce délai que la Cour proclamera la liste définitive des candidatures pour le premier tour du scrutin.

Les Candidatures validées à l'audience du 01/11/2015

- 1-Ibrahim Abdoulaye TOURE, enseignant, candidat de l'Alliance pour la République (APR) ;
- 2-Souleymane Ag ALMAHMOUD, éleveur, candidat du Rassemblement pour le Mali (RPM) ;
- 3- Salerhoum Talfou TOURE, enseignant à la retraite, candidat du Parti Africain pour la Solidarité et la justice (ADEMA-PASJ) ;
- 4- Abdoulbaki Ibrahim DIALLO, médecin, candidat de l'Union pour la République et la démocratie (URD) ;

5- Djibrilla Hasimi MAIGA, candidat de l'alliance pour la Solidarité au Mali-Convergence des forces Patriotiques (ASMA-CFP)

Source : Cour Constitutionnelle